



Y/CON SUMMER PARTY
17TH & 18TH MAY 2025
DOUBLE MIXTE – VILLEURBANNE / LYON

Professionnal Registration

Please print and scan this form or fill it in using [Adobe Acrobat Reader](#) only, so that you can sign it electronically, and return it by e-mail to **elisa@mevevent.com**

PRESENTATION OF THE BOOTH

Invoice information

Society Name:

First name and Surname of booth manager*:

First name in used:

Adress:

Postal Code:

City:

Legal Form:

VAT Number:

Phone Number:

Communication information

Booth Name:

Email address:

Web site:

*: The booth manager must send a copy of their ID

ORDER

DESIGNATION		QT	VAT	PRICE EX.VAT	PRICE INC. VAT
ADMISSION FEES to be added to each booth order		1	10%	30 €	33 €
BOOTH	P1: 2,80m - 1 table 2m20 x 0,80cm, 1m50 behind the table, 2 modular partitions, 3 chairs, 3 exhibitor entries		20 %	450 €	540 €
	P2: 4,40m - 2 tables 2m20 x 0,80cm, 1m50 behind the table, 4 modular partitions, 3 chairs, 3 exhibitor entries		20 %	650 €	780 €
	P3: 6,20m - 3 tables 2m20 x 0,80cm, 1m50 behind the table, 6 modular partitions, 4 chairs, 4 exhibitor entries		20 %	850 €	1020 €
	P4: 8,80m - 4 tables 2m20 x 0,80cm, 1m50 behind the table, 8 modular partitions, 4 chairs, 4 exhibitor entries		20 %	1120 €	1344 €
	P5: 11 m - 5 tables 2m20 x 0,80cm, 1m50 behind the table, 11 modular partitions, 4 chairs, 4 exhibitor entries		20 %	1345 €	1614 €
	Bare space per m²: 2 exhibitor entries, price for 1m2		20 %	80 €	96 €

DESIGNATION		QT	VAT	PRICE EX.VAT	PRICE INC. VAT
OPTIONS	EXHIBITORS BRACELET		10%	19,09 €	21 €
	CHAIR		20 %	5,84 €	7 €
	MODULAR PARTITIONS		20 %	35 €	42 €
	ELECTRICITY (max power 3KW)		20 %	261,33 €	313,47
	PARKING		10 %	20 €	22 €
	SATURDAY INVITE		10 %	8,18 €	9 €
	SUNDAY INVITE		10 %	7,27 €	8 €
	PERSONAL INVITATIONS FOR AUTHOR SIGNINGS	Order on Billetweb (VAT 10%) https://www.billetweb.fr/y-con-summer-party&quick=6085682-6085681			

BOOTH PRESENTATION

Please tick the items that best describe your booth. These will appear on our website to present the booths. **Your booth must consist exclusively of homo-romance products.**

Remember that **you must** provide us with your completed application form with a visual (logo representing your company name) in 300x300 pixels, black and white or colour, in .jpeg or .png format, otherwise your application will not be validated.

BL / MM

Goodies

GL / FF

Original Productions

Bara

Video Games

Manga

Jewels

Novel

Cosplay

BD / Comic

Fanarts / Fanzines

Webtoon

Activities / Lottery

Others:

PAYMENT

Payment information will be given with the invoice. You will be able to pay by SEPA bank transfer.

The total price of the booth has to be completely paid within a one-month period starting from the reception of the invoice.

I, the undersigned _____ declare that I have read the Y/CON 10 regulations and undertake to respect them unconditionally and to ensure that they are respected by the other members present on the booth.

At _____ on _____ / _____ / _____ .

Signature preceded by the words «Good for order».

Signature*

*In the case of an electronic signature, it has the same value as a handwritten signature, law of 13/03/2000.

LES EMPLACEMENTS

Votre emplacement vous sera attribué dans la zone restauration en fonction de la taille de votre stand.

La validation des emplacements est traitée dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Le plan pourrait ne plus être à jour quand vous enverrez votre dossier, la nouvelle version vous sera communiquée à la réception de votre dossier d'inscription.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

Pour que votre inscription soit validée, merci de vérifier lors de l'envoi de votre bulletin que les documents

suivants sont bien joints à votre e-mail :

- Bulletin d'inscription dûment complété et signé

HORAIRES & INSTALLATION

Samedi 9 novembre 2024 :

7h – 9h : installation des stands

9h – 18h : ouverture au public

Dimanche 10 novembre 2024 :

8h – 9h : ouverture aux exposants

9h – 18h : ouverture au public

L'installation se fera le vendredi 8 novembre 2024.

Un système de roulement sera fait. Votre horaire vous sera donné précisément ultérieurement.

- 10h stands nus
- 12h modules clé en main

Un accès à l'espace de déchargement et au parking souterrain de la salle est possible si vous en faite la demande. Merci d'indiquer dans votre bulletin d'inscription si vous souhaitez avoir accès à l'espace de déchargement et si vous souhaitez garer votre véhicule.

- Pour les véhicules de moins de 1m80 une place numérotée vous sera attribuée.
- Pour les véhicules de plus de 1m80 vous pourrez le stationner sur l'espace de déchargement dans la limite des places disponibles.

Vous recevrez une autorisation de stationnement et de déchargement **à afficher obligatoirement derrière votre pare-brise.**

Si vous ne demandez pas un accès à l'espace souterrain, le déchargement s'effectuera via la voie Nouvelle Marcel Dufiche, par l'entrée principale de la convention. Une autorisation de déchargement sera **à afficher obligatoirement derrière votre pare-brise.**

Aucun exposant ni prestataire ne sera autorisé à décharger ou entrer avant l'heure autorisée. Ils seront renvoyés car leur stationnement dérangera le bon déroulé de l'installation et l'accès des autres prestataires.

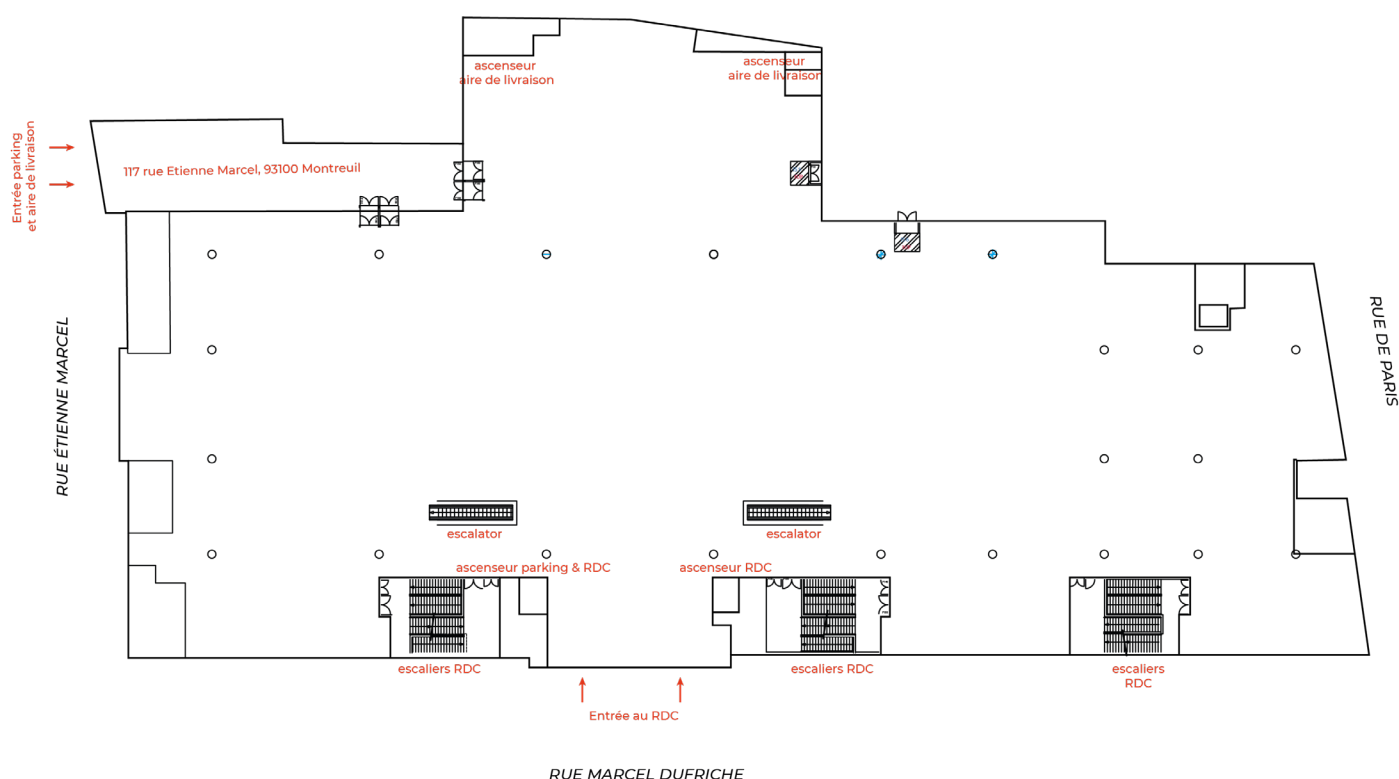
ATTENTION :

Pour le bon déroulement de l'organisation, seules les personnes portant un bracelet au poigné sont autorisées dans

les locaux avant 9h le samedi et le dimanche. **Leur port est obligatoire au sein de la convention.**

Le vendredi, l'accès se fait en fonction de votre demande par le parking ou la voie Nouvelle Marcel Dufiche.

Le samedi et le dimanche, le parking est **ouvert jusqu'à 08h45** avec un point de contrôle pour vous

ACCÈS**POINT EXPOSANT**

Cette année, nous mettons en place un point exposant au sein de la convention, pour répondre à vos questions pendant l'événement.

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

La Y/CON 10 est organisée par **la société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI** et se déroulera les samedi 9 et dimanche 10 novembre 2024 à L'espace Congrès : Paris Montreuil Expo, situé au 128 Rue de Paris, 93100 Montreuil.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription sans avoir à motiver leur décision, d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement, ou tout exposant dont l'activité ne

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

Toutes les personnes présentes sur le stand doivent être majeures. À noter que les produits du stand doivent être **essentiellement composés de produits homo-romantiques et/ou homo-érotiques**. La participation à l'événement n'est effective que lorsque le dossier d'inscription a été envoyé dûment complété, les documents et logo demandés dûment envoyés et le paiement encaissé.

Des options peuvent être ajoutées après la validation de votre participation jusqu'au 4 octobre 2024 inclus (date d'encaissement, non de réception de la demande), à l'exception de l'accès à l'électricité. Les dossiers sont acceptés à partir du jour de l'ouverture des inscriptions et ce jusqu'au 29 avril ou obtention du quota maximum. Une fois ce quota atteint, une liste d'attente limitée sera créée.

Le prix total de la participation doit être intégralement réglé dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture. Si tel n'est pas le cas, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation.

Le responsable du stand inscrit sur le bulletin doit tenir personnellement son stand et ne pas céder

ARTICLE 3 - ANNULATION

Si l'exposant souhaite annuler son inscription, il devra le faire par lettre recommandée avec accusé de réception. Il pourra prétendre au remboursement intégral de son paiement jusqu'au 31 juillet 2024 inclus (cachet de la poste faisant foi). Du 1^{er} août 2024 au 31 août 2024 inclus (cachet de la poste faisant foi), les organisateurs conservent à titre d'indemnité 50% du paiement, options comprises. Passé ce délai, en raison des frais engagés, aucun remboursement ne pourra être effectué. Il en va de même en cas d'absence de l'exposant à l'ouverture de l'événement. Les organisateurs se réservent le droit de disposer du module de celui-ci, sans que ce dernier ne puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, et ce même si le stand est attribué à un autre exposant. En cas d'annulation de l'événement, le remboursement sera effectué sans intérêts et sans qu'aucun recours ne puisse être

ARTICLE 4 - ORGANISATION

L'installation des stands se fera le vendredi 8 novembre après-midi et la désinstallation de 18h00 à 20h00 le dimanche 10 novembre. Au cas où il vous faudrait partir plus tôt, merci d'informer au plus tôt le Responsable Exposants. Les exposants s'engagent à laisser leur stand propre pendant toute la

durée de la convention. À cet effet, des sacs poubelles seront mis à disposition.

Le port du bracelet au poignet est obligatoire et permet aux exposants de circuler librement. L'altération du bracelet est strictement interdite.

Nous respecterons les conditions dédiées aux espaces accueillant du public en fonction des mesures sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

ARTICLE 5 - LIVRAISON

Aucun exposant ni prestataire ne sera autorisé à décharger ou entrer avant l'heure autorisée. Ils seront renvoyés car leur stationnement dérangera le bon déroulé de l'installation et l'accès des autres prestataires.

À l'exception des livreurs de marchandises uniquement.

Nous sommes en mesure de faciliter vos livraisons, en réceptionnant en l'absence de responsable du stand. En revanche il s'agit d'une faveur de notre part, nous déclinons toutes responsabilités quant au contenu de livraison et de sa qualité de réception.

Étant à l'étage, toute marchandise devra être montées pour l'exposants ou ses prestataires, les équipes de la Y/CON ne manipule pas les marchandises. Pour se faire utilisez les ascenseurs ou les escaliers menant au Hall 2.

ARTICLE 6 - PUBLICITÉ

Les organisateurs se réservent le droit d'affichage sur tout le lieu de la convention (intérieur et extérieur). Pour toute promotion d'un autre événement via affiches ou imprimés, vous devez obligatoirement demander l'autorisation aux organisateurs avant le 16 septembre 2024. Le démarchage, le colportage, la publicité et autres sont formellement interdits. Toute dérogation à cet article ne peut être faite qu'après autorisation écrite (lettre ou e-mail) de **la société MEV EVENT**. L'exposant renonce expressément à

ARTICLE 7 - CONTREFAÇON

En vertu des différents articles de loi protégeant la Propriété Intellectuelle, **la société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI** se positionnent contre la vente de toute contrefaçon. La vente d'œuvres produites par IA est également interdite. Par conséquent, tout contrevenant à ces règles pourra se

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

La société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI déclinent toute responsabilité pour tout accident, perte, dégât, ou vol concernant les biens de l'exposant ou lui-même pendant toute la durée de l'événement (installation, période ouverte au public, désinstallation), ainsi que tout dommage qu'il causerait à un tiers. L'exposant doit être couvert par une responsabilité civile le couvrant lui et

ARTICLE 9 - BRUIT ET NUISANCES SONORES

Il est interdit de diffuser de la musique sur le stand.

Si vous utilisez des appareils faisant du bruit, veuillez nous en informer avant l'événement sous peine

ARTICLE 10 - TABAGISME ET FUMIGÈNE

Il est interdit de fumer et vapoter à l'intérieur du site ainsi que d'utiliser des aérosols.

Il est aussi interdit de produire quelque fumée à l'intérieur des bâtiments, en raison des installations anti-incendie. Les machines à brouillard, fumé et lasers sont interdits. Les nappes doivent être en

ARTICLE 11 - PROTECTION DES MINEURS

Le salon est interdit aux moins de 14 ans.

Nous vous rappelons qu'en raison des dispositions légales concernant la protection des mineurs, le contenu explicite, qu'il soit sexuel ou violent, doit être signalisé comme tel et ne doit pas être à la portée de consultation des mineurs. Il vous appartient de vous assurer que la personne qui achète ou qui consulte des éléments explicites soit bien en âge de le faire. Notez que nous n'exigeons pas de vous de produire ou vendre uniquement du contenu censuré, simplement de ne pas exposer les éléments pouvant heurter la sensibilité des plus jeunes à la vue de tous. Vous pouvez censurer ponctuellement le contenu explicite (post-it judicieusement placés, calque pour flouter etc.), ranger

ARTICLE 12 - INFRACTION

Toute infraction à ce règlement pourra entraîner la fermeture immédiate du stand et une action

ARTICLE 13 - LOI FRANÇAISE

La loi française s'appliquant en toutes circonstances, tout ce qui est susceptible de poursuite dans le